

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR
DU 19 MARS 2022**

De 10h00 à 16h00, en présentiel à l'IBIS-NOVOTEL de Noisy-le-Grand

Présents :

Membres du comité directeur : Viviane BARCLAY / Jean-Jacques BENA / Laura FLESSEL-COLOVIC / Bruno GARES / Grégory GOETZ / Jean-Marc GUÉNET / Karine MORTECLETTE / Julien RICHEL-COOPER / Claire RIGOUSTE / Emmanuelle RODRIGUEZ / Brigitte SAINT-BONNET / Thérèse SALVADOR / Véronique SOLIVELLAS-MASSUEL / Sylvie SORMAIL / Alain VARILLE

Excusés : Marjorie AUFRERE / Julien BLANCHET pouvoir à Emmanuelle RODRIGUEZ / Sylvain BOUQUET pouvoir à Véronique SOLIVELLAS-MASSUEL / Mario BOURDAGEAU pouvoir à Grégory GOETZ / Brigitte BRIEU-VERDEAUX / Michel CARLIEZ / Rémy DELHOMME / Philippe LAFAY / Grégory LAFON pouvoir à Karine MORTECLETTE / Hugues LE MERRE / Jean-Michel LUCENAY pouvoir à Thérèse SALVADOR / Nicolas REGNARD pouvoir à Viviane BARCLAY / Paule RICHARD pouvoir à Bruno GARES / Sébastien ROBINEAUX pouvoir à Brigitte SAINT-BONNET / Marie-Noëlle WATTIER-VERVOITTE

Président(e)s de comités régionaux : Mohamed DHAOUADI (Normandie) / Alain GARNIER (Région Sud) / Marie-Claude GUILLAUME (Guadeloupe) / Yannick LE CLEAC'H (Centre-Val de Loire) / René MERIL (Martinique) / Dominique VEYRAC (Bourgogne-Franche-Comté)

Excusés : Jean-Christian CARRIÉ (Occitanie) / Denis GALLOT (Grand Est) / Pascale ISAUTIER (La Réunion) / Luck MARTIN-BOUYER (Hauts-de-France) / Guillaume MICHON (Pays de la Loire) / Luc MONTBLANC (Ile-de-France) / Lionel POSSELT (Bretagne) / Pierre VITALI (Corse)

Invités : Véronique CANALE / Patrick GROC / Olivier HANICOTTE / Sylvie LE MAUX / Serge-louis MARIE / Julien SERVY (Cabinet Albouy) / Virginie THOBOR

Excusés : Stéphane ALBOUY / Clément CAMBEILH / Christophe CONRAD / Pierre GUICHOT / Jean-Noël HAUTEFAYE / Frantz MULLER / Jean-Yves ROBIN

Le quorum étant atteint, le comité directeur peut valablement délibérer.

1/ Accueil par le président

Le président ouvre la séance en remerciant les membres présents à ce comité directeur.

Il indique que la situation sanitaire n'est pas encore au beau fixe, qu'il faut rester vigilant et respecter les gestes barrière.

Il informe des bons résultats de médailles, au nombre de 13, à Novi Sad lors des championnats d'Europe cadets/juniors et remercie les entraîneurs et les maîtres d'armes.

Un travail de fond a été effectué et s'est ressenti à toutes les armes avec un petit bémol à l'épée cette année. Il regrette que le contexte international n'ait pas permis de vivre les victoires comme il se doit.

Suite au conflit russo-ukrainien, le calendrier international est toujours perturbé avec l'annulation ou la modification de compétitions.

Le président remercie la direction technique nationale qui doit adapter une vie sportive chamboulée depuis 15 mois (annulations de coupes du monde ou refus d'organisation des municipalités).

Il indique que le contexte international est très grave et qu'il faut prendre conscience que cette guerre est aux portes de l'Europe.

Il revient sur la coupe du monde qui s'est déroulée à SOTCHI en rappelant que les athlètes et le staff y sont allés en ayant conscience de la situation. La fédération avait pris l'attache des ministères des Affaires étrangères et des Sports avant le départ pour s'assurer de la sécurité des participants. La délégation est arrivée le mardi et la Russie a débuté la guerre en Ukraine le jeudi. Le président n'admet pas les critiques infondées et sans aucune connaissance du dossier émanant de dirigeants de comités régionaux ou membres du comité directeur sur les réseaux sociaux.

L'heure n'était pas à communiquer sur les canaux mais (de) à sécuriser et rapatrier la délégation dans les meilleurs délais.

Il informe que le ministère a demandé à la fédération et aux athlètes de ne pas communiquer tant que la délégation n'était pas sur le territoire national. En effet, les éléments de langage doivent être mesurés et seul l'Élysée doit s'exprimer pour éviter tout dérapage.

Il remercie vivement les acteurs (ministère des Affaires étrangères, madame la directrice des services de la FFE, le consul de France en Russie), qui se sont mobilisés pour permettre aux athlètes et encadrants de revenir dans les meilleures conditions au regard du contexte. Le président et les services étaient en contact permanent avec les parents de jour comme de nuit pour les informer de l'évolution de la situation.

Sur place, les tireurs ont participé à la compétition et déclaré forfait lorsque les billets d'avion étaient confirmés.

Le consul a été d'une grande aide sur place pour récupérer les passeports et effectuer le retour via Dubaï.

Le président tient à renouveler ses sincères remerciements à l'État, au consul et à la directrice générale Sylvie LE MAUX qui a géré minutes par minute la situation jusqu'au retour des derniers athlètes en France. Il n'apprécie pas que certains se servent de la guerre pour faire du buzz.

Ensuite, et ce dès le samedi, les membres du Comité Exécutif ont œuvré pour que le président de la Fédération Internationale d'Escrime Alisher UZMANOV se mette en retrait. Emmanuel KATSIADAKIS, secrétaire général, a été nommé président par intérim de la FIE.

La FIE a ensuite suivi les consignes du CIO.

Au Mexique, il a fallu prendre une décision et les filles n'ont pas tiré contre les Russes.

Certains ont également reproché à un Français, membre du directoire technique aux championnats d'Europe, de demander à un tireur d'ôter un brassard aux couleurs de l'Ukraine suite à une réclamation de la Russie. Le président rappelle qu'à cet instant les directives n'étaient pas claires et que la demande était recevable à la lecture du règlement. La délégation russe a ensuite été exclue des championnats d'Europe jeunes.

Serge-Louis MARIE, papa d'athlète prend la parole et témoigne de la situation vécue. Il confirme les propos tenus par le président et tient à le remercier profondément. Il exprime sa gratitude et a apprécié la disponibilité du président et ses propos francs, clairs et honnêtes. Même si sa fille a eu la chance d'avoir fait partie du vol arrivé en premier sur le territoire national, il a vécu, attristé, le vol du reste de la délégation qui a dû faire demi-tour et revenir en Russie du fait de la fermeture de l'espace aérien. Quel soulagement quand celle-ci a atterri à Paris via Dubaï ! Il tient encore à féliciter Bruno GARES pour sa gestion et sa disponibilité.

2/ Approbation du projet de PV du 18 décembre 2021

Aucune remarque

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3/ Modifications du règlement disciplinaire

Grégory GOETZ cède la parole à Julien RICHET-COOPER qui présente les modifications à l'aide d'un PowerPoint annexé au présent procès-verbal.

Actuellement, la suspension de 30 jours est automatique suite à un carton noir. Il informe les membres présents que la loi impose une graduation des sanctions en fonction des faits reprochés et pas nécessairement une durée de 30 jours.

Il est donc proposé que la commission juridique soit consultée directement et rende un avis sous 48 heures.

Un débat s'ensuit.

Suite aux échanges, il est proposé une nouvelle rédaction qui sera soumise à la commission juridique pour validation.

4/ Licence bénévole

Grégory GOETZ cède la parole à Brigitte SAINT-BONNET qui présente les modifications à l'aide d'un PowerPoint annexé au présent procès-verbal.

Cette licence a été votée lors d'un comité directeur et présentée lors de l'assemblée générale extraordinaire l'an dernier

Il y a eu une inquiétude sur les votes et lors de l'AGE la fédération a donc effectué un sondage auprès des clubs et plus de 80% sont favorables à cette licence.

Un débat s'ensuit.

Afin de tenir compte des remarques émises lors de l'AGE, il est proposé que cette licence ne soit pas intégrée dans le calcul du nombre de représentants des clubs.

Thérèse Salvador donne la définition du bénévole et du volontaire dans le cadre de Paris 2024. En effet, ce sont des bénévoles (non rémunérés et sans contrat) qui seront recrutés et non des volontaires. Elle rappelle que les frais engagés par un bénévole (déplacements, assurance, restauration...) sont déductibles des impôts.

Le président confirme que la FFE est sollicitée pour connaître la liste de bénévoles pour Paris 2024. Actuellement, il n'est pas possible d'y répondre. De même, il est difficile de solliciter des fonds étatiques pour la formation des bénévoles en l'absence de cette licence.

Brigitte SAINT-BONNET rappelle que certains ne souhaitent pas prendre une licence dirigeant mais accepteraient une licence bénévole.

Il est proposé une licence bénévole, sans part régionale et ne donnant pas accès au droit de vote lors des élections.

Il est procédé au vote.

Validé à l'unanimité.

5/ Tarifs licences et affiliations

Grégory GOETZ cède la parole à Brigitte SAINT-BONNET qui présente les modifications à l'aide d'un PowerPoint annexé au présent procès-verbal.

Le prix de la licence bénévole est proposée à 3 €.

Il est demandé de préciser dans le texte de la licence bénévole qu'elle n'ouvrira pas le droit de vote lors de l'AG.

Les autres tarifs ne sont pas modifiés pour la saison à venir.

Il faut élargir le champ de la licence concernant l'escrime artistique, historique et spectacle.

Il n'y aura pas de gratuité pour les dirigeants cette année.

Un dirigeant est une personne qui siège au comité directeur, qui peut voter, qui a un rôle, et des responsabilités pouvant aller jusqu'à la trésorerie du club, le secrétariat ou la présidence.

Un bénévole devra changer de licence (passer de bénévole à dirigeant), s'il souhaite s'investir au sein du comité directeur et prendre un poste à responsabilité.

Il est également proposé que la licence bénévole soit comptabilisée dans le calcul des 6 mois avant l'élection.

Cette modification sera proposée lors du toilettage des statuts tout comme la nécessité d'avoir repris sa licence 6 mois avant la date de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Il est procédé au vote.

La licence bénévole est validée à l'unanimité au tarif de 3 €

6/ Validation des modifications des commissions fédérales et du comité directeur

Grégory GOETZ indique les modifications dans les commissions fédérales et au comité directeur à l'aide d'un PowerPoint annexé au présent procès-verbal.

Paule RICHARD intègre le bureau fédéral

Il est procédé au vote des différentes modifications.

Unanimité pour les différents points

7/ Validation de l'ordre du jour de l'AG du 2 avril 2022

Grégory GOETZ fait part des points à l'ordre du jour de l'AG.

Suite à une relecture des statuts et du règlement intérieur, la création de la licence bénévole ne nécessite pas une assemblée générale extraordinaire.

L'ordre du jour sera modifié après validation de la cellule juridique.

Il est procédé au vote

L'ordre du jour est validé à l'unanimité

8/ Questions diverses

Grégory GOETZ répond aux questions diverses à l'aide d'un PowerPoint annexé au présent procès-verbal.

9/ Point financier

Grégory GOETZ cède la parole à Julien SERVY, de la société ALBOUY, qui présente un point financier à l'aide d'un PowerPoint annexé au présent procès-verbal.

Il tient à remercier Sylvie SORMAIL et le service comptable de la fédération pour le travail effectué.

Il fait une présentation synthétique.

Jean-Jacques BÉNA constate que le budget de l'élite est en hausse, ce à quoi le président lui répond que 70 à 80% de l'enveloppe du ministère sont tournés vers la haute-performance et les 30% restants pour le développement.

Jean-Jacques BÉNA en déduit que si l'agence nationale du sport reprend à son compte l'enveloppe du haut-niveau, il ne resterait donc que 30% des crédits pour former les futurs champions.

Le président le rassure car l'ANS ne souhaite pas d'évolution ces prochaines années et continuera à accompagner les fédérations.

Thérèse SALVADOR demande si les fonds dédiés sont ciblés. Il lui est répondu que oui, c'est un projet bien spécifique. Virginie THOBOR précise que c'est un contrat ciblé par thématique et les grandes actions sont fléchées.

Concernant le bilan il représente l'activité de l'année et c'est un bilan photographie au 31 décembre 2021.

Il est procédé au vote.

Unanimité.

10/ Vie sportive

Julien RICHET-COOPER fait un aparté et souhaiterait que les clubs puissent anticiper les déplacements. L'ensemble des membres souhaite que les feuilles de route soient communiquées le plus tôt possible.

Patrick GROC présente le point à date du règlement sportif 2022-2024 à l'aide d'un PowerPoint annexé au présent procès-verbal.

Karine MORTECLETTE précise que le travail est en cours pour le règlement sportif et qu'il faut faire preuve de flexibilité et d'agilité pour répondre aux deux objectifs principaux : performance et développement.

Patrick GROC rappelle également les orientations fédérales.

Karine MORTECLETTE indique qu'un appel à candidatures sera lancé afin d'établir rapidement le calendrier.

Patrick GROC présente le plan de féminisation à l'aide d'un PowerPoint annexé au présent procès-verbal. L'objet est de promouvoir la réussite féminine dans le sport (HN, Instances dirigeantes, encadrement technique, arbitrage.)
On enregistre 32% de licence féminine cette saison ;

Olivier HANICOTTE présente le dossier de la réforme des labels des clubs à l'aide d'un PowerPoint annexé au présent procès-verbal.

Il y a 3 principes essentiels : progressivité / simplicité / reconnaissance.

Le travail est en cours : ce doit être un outil de communication qui devrait remettre le club au cœur du système, et l'amener à se développer, tout en étant un gage de qualité envers le public.

11/ Conclusion par le président

Bruno GARES remercie la direction technique, le service financier, les permanents de la fédération, les membres des commissions qui fourmillent d'idées et les membres du comité directeur.

Il se réjouit de l'augmentation du nombre de licenciés tout en précisant que les chiffres peuvent encore être meilleurs. C'est pourquoi le développement de l'escrime doit se poursuivre.

Il précise que les compétitions régionales redynamisent les territoires. Il appelle à continuer en ce sens en espérant que la situation internationale ne se dégrade pas.

L'ordre du jour étant épuisé, il est mis fin au comité directeur.

Grégory GOETZ
Secrétaire général

Bruno GARES
Président